

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2025 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (15) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Ludivine MARGELY, Christophe RAUX, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (4) : Bérangère HENNACHE pouvoir à Michel PENHOUËT, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Françoise RIOU, Amandine BRENAND pouvoir à Corinne LUCAS, Franck BEAUFILS pouvoir à Eric FROMONT,

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Romain Andrieux secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Eric Legrand), approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 20 janvier 2025.

3. Maison des professions libérales : approbation du plan de financement définitif et signature d'un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage déléguée avec Emeraude Habitation

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement définitif de l'opération ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de régularisation à la convention de co-maîtrise d'ouvrage déléguée qui doit intervenir suite à la modification du projet approuvé par le conseil municipal le 16 décembre 2024 ; Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Création d'une commission municipale « Habitat mixte pour personnes âgées non dépendantes »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide en conformité avec les dispositions du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et de nommer les Membres de la commission « Habitat mixte pour personnes âgées non dépendantes » ci-dessous :

- Président : Michel Penhouët
- Membres de la commission : Françoise Riou, Vincent Bouche, Muriel Caruhel, Frédérique Dyèvre Bergerault, Franck Beaufils, Christophe Raux, Sophie Guyon, Loïc de Courlon, Eric Legrand (suppléant Sophie Guyon et Eric de Courlon)

5. Versement d'une subvention sur le compte OCCE de l'école François Renaud au titre de l'année 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 21 410,00€ à l'école François Renaud, par le biais de l'OCCE 35 pour l'année scolaire 2024-2025 ; Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Gestion du domaine public : demande d'occupation précaire de la digue de Longchamp – Emeraude Surf School

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Robin HENRY à occuper en 2025 une surface de 30 m² sur la digue de Longchamp pour une durée maximum de 9 mois afin d'y placer un bâtiment démontable pour son école de surf ; Fixe le montant de la redevance forfaitaire pour la période d'occupation à 900 € ; Précise que le raccordement et les consommations d'eau et d'électricité seront à la charge exclusive du demandeur ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7. Modification des horaires d'éclairage public pour l'année 2025

Le conseil municipal, à la majorité (1 vote contre : Eric Legrand. 1 abstention : Loïc de Courlon), approuve la modification de l'éclairage public ci-dessous pour l'année 2025 et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision par arrêté municipal :

- Extinction de l'éclairage public dans le centre-bourg de 23h30 à 06h15 pendant la période des petites vacances scolaires (hiver, printemps, Toussaint, Noël).

8. Tarifs du service des eaux 2025 : redevance « Prélèvement de l'eau »

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de la redevance « Prélèvement de l'eau » 2025 qui s'élève à 0,0331€/m³ prélevé ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Fourniture et installation de deux cellules sanitaires automatiques : attribution du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS, d'un montant de 116 680,00€ HT, pour la fourniture, la pose, le raccordement aux réseaux et la mise en service de deux blocs sanitaires comprenant 3 wc publics dont 1 PMR ; Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

10. Effacement des réseaux au Décollé : avenant n°1 à la convention avec le SDE 35 portant sur la réalisation des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan définitif de l'opération d'effacement des réseaux au Décollé et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°OPCT-00153 ayant pour objet de modifier les modalités financières de la convention initiale (article 4).

11. Convention relative à l'effacement des réseaux rue des Ecoles (Tranche 2) : approbation du bilan d'opération et avenant N°1 [annule et remplace la délibération n° 143-2024 du 21 octobre 2024]

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan définitif de l'opération d'effacement des réseaux de la tranche 2 de la rue des Ecoles ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°OPCT-0124 concernant la réalisation de cette opération ayant pour objet de modifier les modalités financières de la convention initiale (article 4).

12. Régularisation foncière aéroport : échange sans soulte de parcelles entre la Ville de Saint-Lunaire et la Région Bretagne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un échange sans soulte des parcelles suivantes ; Dit que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Région Bretagne ; Autorise

Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Parcelle</i>	<i>Superficie ap-proximative</i>	<i>Zonage PLU</i>	<i>Propriétaire avant échange</i>	<i>Propriétaire après échange</i>
<i>F 1592 (partie)</i>	<i>1616 m²</i>	<i>UV (Zone Urbaine correspondant à l'emprise du Domaine aéroportuaire)</i>	<i>Ville de Saint-Lunaire</i>	<i>Région Bretagne</i>
<i>ZB 69 (partie)</i>	<i>1222 m²</i>	<i>UV</i>	<i>Région Bretagne</i>	<i>Ville de Saint-Lunaire</i>
<i>F 1725 (partie)</i>	<i>394 m²</i>	<i>UAv (Zone Urbaine correspondant aux zones d'activités liées à l'aéroport et à la Zone d'activités aéroportuaire)</i>	<i>Région Bretagne</i>	<i>Ville de Saint-Lunaire</i>

13. Démarches de mutualisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de La Richardais, Pleurtuit, Saint-Briac et Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des démarches de mutualisation engagées par les quatre services d'aide et d'accompagnement à domicile de La Richardais, Pleurtuit, Saint-Briac et Saint-Lunaire visant à constituer un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (G.C.S.M.S.) au 1er janvier 2026.

14. Personnel municipal : création de postes saisonniers 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes de saisonniers présentés ci-dessus ; Approuve le recrutement des saisonniers aux conditions exposées et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

<i>Service</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fonction</i>	<i>TC/TNC</i>	<i>Mois/Période</i>
Technique	4	Nettoyage des sanitaires publics et plages	TNC $\frac{3}{4}$ temps	Du jeudi 3 juillet au jeudi 31 juillet
	4	Nettoyage des sanitaires publics et plages	TNC $\frac{3}{4}$ temps	Du vendredi 1 ^{er} août au vendredi 29 août
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville	TNC (20h/semaine)	Du lundi 7 juillet au jeudi 31 juillet
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville	TNC (20h/semaine)	Du vendredi 1 ^{er} août au vendredi 29 août
Surveillance de la voie publique	1	Agent de Surveillance de la Voie Publique	TC	Du lundi 2 juin au vendredi 19 septembre
Médiathèque	1	Agent d'accueil	TNC (33h/semaine)	Du lundi 7 juillet au samedi 30 août
Accueil de Loisirs	3	Animateurs BAFA	TC	Du lundi 7 juillet au jeudi 14 août
Animation sportive	1	Animateur SPORTIF	TC	Du mardi 15 juillet au jeudi 14 août

Cinéma	1	Projectionniste	TC	Du lundi 7 juillet au dimanche 24 août
	1	Caissier entrées cinéma	TNC (13,75h/ semaine)	Du lundi 7 juillet au jeudi 31 juillet
	1	Caissier entrées cinéma	TNC (13,75h/ semaine)	Du vendredi 1 ^{er} août au dimanche 24 août
Administratif	1	Accueil secrétariat	TC	Un mois à prévoir entre le lundi 30 juin et le vendredi 29 août

15. Personnel municipal : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet pour permettre la nomination sur ce grade d'un agent promouvable ; Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2025.

16. Personnel municipal : modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications apportées au tableau des effectifs ci-avant exposées suite à l'avancement de grade d'un agent municipal ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Service	Filière	Emploi	Grade	Temps de travail	Mouvement
Finance/marché/comptabilité	Administrative	Comptable	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	TC	Suppression
Finance/marché/comptabilité	Administrative	Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	TC	Création

17. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

2025-02 : Signature d'un contrat avec la société CELESTE, dans le cadre du groupement de commande avec la SCA Lamballe, pour des abonnements de téléphonie mobile. Ce contrat prendra effet à la délivrance des cartes SIM jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin du marché souscrit par la SCA Lamballe. Le coût de la prestation s'élève à 40 € HT par mois pour la commune et 57,50 € HT pour le service des eaux.

2025-03 : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC) pour l'année 2025. Le montant de la cotisation pour l'année 2025 s'élève à 115,00 € TTC.

2025-04 : Renouvellement du contrat de maintenance du standard téléphonique avec la société GINKGO pour l'année 2025. Le montant pour l'année est fixé à 502.98 € HT soit 603.10 € TTC.

2025-05 : Signature avec la société HTTP d'un contrat d'entretien, de dépannage et de maintien en bon état de fonctionnement du superviseur et de 5 équipements SOFREL présents dans le château d'eau. Le coût annuel de ce contrat est de 2 032 € HT, soit 2 438,40 € TTC. Des prestations supplé-

mentaires pourront être facturées sur la base du temps passé, à hauteur de 75.00 € HT de l'heure, auquel s'ajouteront des frais de déplacement.
